

## **CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE**

**L'an deux mille dix-huit, le 15 Mars**, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David BOIXIERE, Maire de la commune.

**Etaient présents :** Mr PANGAULT Bertrand, Mme MEHEUST Véronique, HULAUD Jean-François, Mme BONNETE Geneviève, Mr ROBIN Patrice, Mme PRIE Nathalie, Mr JUIN Didier, Mr CHOANIER Bernard, Mr VASPART Michel, Mme DUFEIL Jeanine, Mme VAN DIEN Françoise, Mme VEAUDELET Christelle, Mme DEHLINGER Véronique, Mr TERRIERE Jacques, Mme MAUTALEMENT Brigitte,

**Etaient absentes ou excusées :** Mme BAUDRY Ghislaine (pouvoir Mr Jean-françois HULAUD) - Mme BELLANGER Gilberte (pouvoir à Mr Jacques TERRIERE) Mr CHOUIN Pierre (pouvoir Mme Geneviève BONNETE) - Mr GABILLARD Sébastien (pouvoir Mr Didier JUIN) - Mme GUILLERME Françoise (pouvoir Mme Brigitte MAUTALEMENT) – Mme TARDIF Tiphaine - MALABEUX Isabelle.

---

### **COMPTE-RENDU**

Les Membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Christelle VEAUDELET comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance :

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu du 15 Février 2018 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

### **FINANCES**

#### **EXAMEN des COMPTES ADMINISTRATIFS et de GESTION 2017 BUDGET PRINCIPAL et BUDGET ANNEXE MAISON de SANTE**

- Monsieur le Maire quitte la salle,

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2017 budget COMMUNE**

#### **Budget Principal**

Après s'être fait présenter les comptes administratifs 2017 par Monsieur Bertrand PANGAULT, Premier Adjoint, ainsi que le détail des opérations exécutées au cours de l'année et les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DECLARE que les comptes administratifs du Budget Principal n'appellent aucune observation et ARRETE comme suit les opérations de l'année écoulée :**

**BUDGET PRINCIPAL**

*Section de fonctionnement*

Recettes		1 978 496,57 €
Dépenses		1 694 381,66 €
Résultat	+	<b>284 114,91 € (excédent)</b>

*Section d'investissement*

Recettes		1 135 395,08 €
Dépenses		1 181 787,74 €
Résultat	-	<b>46 392,66 € (déficit)</b>

**BILAN GLOBAL ANNEE 2017**

Total des recettes		<b>3 113 891,65 €</b>
Total des Dépenses		<b>2 876 169,40 €</b>
Excédent année		<b>237 722,25 €</b>

**Résultat 2017                      237 722.25 €**

**Compte tenu des opérations d'ORDRE, le résultat final ressort à : 338 212,04 €**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2017 budget annexe MAISON de SANTE**

Après s'être fait présenter les comptes administratifs 2017 par Monsieur Bertrand PANGAULT, Premier Adjoint, ainsi que le détail des opérations exécutées au cours de l'année et les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**à l'unanimité des membres présents, DECLARE que les comptes administratifs du Budget Maison de Santé Laënnec n'appellent aucune observation et ARRETE comme suit les opérations de l'année écoulée :**

*Section de Fonctionnement*

Recettes:	68 357,28	€
Dépenses	72 845,57	€
<b>Résultats</b>	<b>Déficit</b>	<b>4 488,29</b> €

*Section d'investissement*

Recette :	299 941,92	€
Dépenses	217 253,78	€
<b>Résultats</b>	<b>73 296,95</b>	€

**BILAN GLOBAL**

<b>Total des recettes</b>	<b>368 299,00</b>	€
<b>Total des dépenses</b>	<b>210 099,35</b>	€
<b>Résultat</b>	<b>78 199,85</b>	€

*Résultat global de clôture année 2017 : 78 199,85 €*

**COMPTES DE GESTION 2017**

**Budget Principal et Budget Maison de Santé Laënnec**

Monsieur Bertrand PANGAULT, Premier Adjoint, informe les Membres que les comptes de gestion 2017, Commune et Maison de Santé Laënnec, établis par la Trésorière Principale de DINAN, ont fait l'objet d'un contrôle de concordance avec les comptes administratifs de la collectivité et s'équilibrent avec les écritures des comptes administratifs.

Considérant la régularité des opérations,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents APPROUVE les comptes de gestion 2017 du Budget Principal et du Budget annexe Maison de Santé Laënnec et DECLARE que ceux-ci n'appellent aucune observation, ni réserve**

Monsieur le Maire reprend sa place parmi l'Assemblée.

**Monsieur Bertrand PANGAULT l'informe que les comptes ont été approuvés à l'unanimité par les Membres du Conseil Municipal**

**AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des Membres présents,  
DECIDE :

**d'affecter au financement de la section d'investissement, la**  
**Somme de : 280 000,00 €**  
**De conserver en section de fonctionnement, la**  
**Somme de : 58 212,04 €**

### **AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des Membres présents,  
DECIDE :

**d'affecter au financement de la section d'investissement, la**  
**Somme de : 77 000,00 €**  
**De conserver en section de fonctionnement, la**  
**Somme de : 1 199,00 €**

### **AFFAIRES GENERALES**

#### **- SINISTRE ECOLE PUBLIQUE, ACCORD DE REGLEMENT**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres le sinistre incendie qui s'est produit le lundi 27 février 2017 dans une classe (garderie) de l'école publique « Entre Terre et Mer ». Missionné par notre compagnie d'assurance, l'Expert est passé le jeudi 2 Mars 2017. Les entreprises sont intervenues et cette salle a été remise en état et est à nouveau utilisée par les enfants.

Comme convenu, les factures ont été réglées par la commune, l'assurance a pris en charge tous les frais.

Aussi, afin de permettre à l'assurance AXA, de débloquer le règlement du remboursement, nous devons approuver la lettre d'accord et prendre une délibération acceptant l'indemnité qui se monte à :

1<sup>er</sup> règlement au titre de l'indemnité immédiate : 28 065,90 €  
2<sup>ème</sup> règlement au titre de l'indemnité différée : 5 275,55 €

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents*

**DECLARE DONNER SON ACCORD SUR LE MONTANT DE L'INDEMNITE  
CONSECUTIVE AU SINISTRE du 27 février 2017 arrêté à la somme de :**

1<sup>er</sup> règlement au titre de l'indemnité immédiate : 28 065,90 € TTC  
2<sup>e</sup> règlement au titre de l'indemnité différée : 5 275,55 € TTC

**REVISION du TABLEAU DES EFFECTIFS, CHANGEMENT DE GRADE PAR ANCIENNETE**

Monsieur le Maire fait part aux Membres, qu'après vérification des dossiers administratifs, Deux Agents remplissent les conditions pour avancer au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à l'ancienneté,

Un agent dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et le 2<sup>ème</sup> Agent à compter du 1<sup>er</sup> Février 2018, dates auxquelles ces deux Agents justifient de la condition des 8 ans.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents*

**DECIDE** d'ouvrir 2 postes d'Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à l'ancienneté et de modifier le tableau des effectifs.

**MODIFICATION du TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX**

Considérant l'avancement de grade à intervenir au service Administratif,  
Il est proposé de modifier le tableau des emplois communaux.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal DIT que le tableau des emplois permanents de la commune à compter du 01<sup>er</sup> AVRIL 2018 se présentera comme suit :

CAT.	GRADE	FONCTION	STATUT	Durée
	<b>Filière administrative</b>			
C	Adjoint administratif PRINCIPAL 2 <sup>e</sup> classe	Secrétaire Générale	TITULAIRE	35 H
C	Adjoint administratif principal 1 <sup>e</sup> classe	Accueil Mairie,Etat Civil, Urbanisme, cimetièrè	TITULAIRE	35 H
C	Adjoint administratif 2 <sup>e</sup> classe	Accueil, comptabilité,urbanisme	TITULAIRE	35 H
C	Adjoint administratif PRINCIPAL 2 <sup>e</sup> classe	Accueil, comptabilité, paie	TITULAIRE	35 H
	<b>Filière culturelle</b>			
B	Assistant de Conservation Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Bibliothécaire	TITULAIRE	35 H

<b>Filière animation</b>				
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Animateur , Directeur CLSH	TITULAIRE	35 H
C	Adjoint d'animation 2ème classe	Surveillance garderie et cantine (dont trajet) TAPS	TITULAIRE	35 H
<b>Filière sociale</b>				
C	Agent Spécialisé principal de 1ère classe	assistante maternelle/garderie	TITULAIRE	30,45 / 35
<b>Filière technique</b>				
C	Adjoint technique Principal 1ère classe	cuisinier /cantine et ALSH	TITULAIRE	35 H
C	Adjoint technique 1ère classe	cantinière/ cantine et ALSH	TITULAIRE	30 / 35
C	Agent de maîtrise	Resp. service technique	TITULAIRE	35 H
C	Adjoint technique principal 1ère classe	Chauffeur de car / bâtiments	TITULAIRE	35 H
C	Adjoint technique principal de 1ère classe	espaces verts , voirie	TITULAIRE	35 H
C	Adjoint technique Principal de 2è classe	espaces verts, voirie...	TITULAIRE	35 H
C	Adjoint technique 2è classe	espaces verts, voirie...	TITULAIRE	35 H
C	Adjoint technique 1è classe	assistante maternelle	TITULAIRE	28/ 35
C	Adjoint technique 2è classe	Entretien bâtiments	TITULAIRE	15/35

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré  
Le Conseil Municipal à l'unanimité des Membres présents  
APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs présenté ci-dessus.**

## **DISPOSITIF ARGENT DE POCHE**

Monsieur le Maire expose que depuis quelques années, le dispositif « argent de poche » existe au plan national. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans de petits chantiers, des missions sur le territoire communal pendant les vacances scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés.

En 2017, la commune a accueilli 3 Jeunes au Service Espaces Verts pour 41 missions.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)
- Créer du lien entre jeunes, élu et agents
- Découvrir des métiers
- Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu.

Modalités :

- Chaque mission a une durée d'1/2 journée (3 h 30)
- L'indemnisation est fixée à 15 € par mission
- L'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal ou les Elus
- Un contrat est signé entre le jeune et la collectivité

Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes peuvent être :

- Mission administratives : tri et classement d'archives, Inventaire,.....
- Aide à l'entretien des espaces verts
- Petits travaux de peinture, nettoyage de matériel,.....

Le budget prévisionnel de cette action est de 900 euros soit 60 missions.

**Entendu l'exposé ci-dessus,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE A L'UNANIMITE des membres présents, le renouvellement de la mise en place du « Dispositif argent de poche » sur la commune de Pleudihen sur Rance, pour 2018, comme énoncé ci-dessus, et AUTORISE Monsieur le Maire où le Premier Adjoint à signer le contrat et tous les documents s'y rapportant.**

## **ORGANISATION INAUGURATION et PORTES OUVERTES du Restaurant Scolaire le 17 Mars 2018**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres que l'inauguration du nouveau restaurant scolaire est prévue le 17 Mars à 11 h 00 suivie d'un vin d'honneur.

L'après-midi Porte Ouverte pour la visite de ce bâtiment.

Monsieur le Maire précise que pour une bonne organisation, cela implique une présence d'Elus, il propose de faire passer une feuille d'horaires afin que chacun puisse noter ses dispositions.

## TRAVAUX

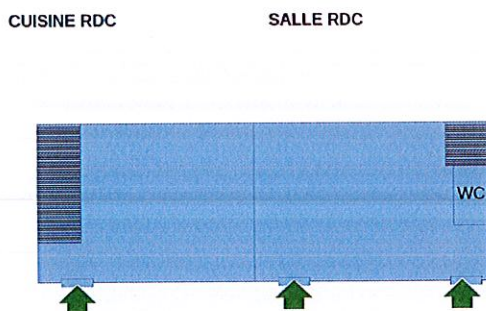
### PROJET D'AMENAGEMENT DE LA SALLE DU VERGER

Monsieur le Maire précise qu'il y a une attente de la population pour mise à disposition de cette salle assez rapidement.

Le contrôle SOCOTEC a émis quelques travaux d'électricité à prévoir avant ouverture. Une visite sur site avec quelques Elus permet de vous présenter le projet ci-dessous :

## AVANT TRAVAUX

### Rez de Chaussée



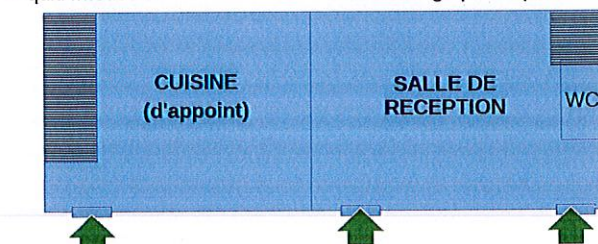
## APRES TRAVAUX

### **CUISINE RDC**

- > vérification système électrique
- > condamner monte-plats
- > Retrait piano gaz
- > quid friteuse ?

### **SALLE RDC**

- > vérification système électrique
- > modifs des WC
- > retraits des patères
- > verrouillage passe-plat



- > Reste : 2 plaques élec
- Armoire chaude, arm. Froide,
- congel 2 bacs, congel armoire
- plonge, table inox

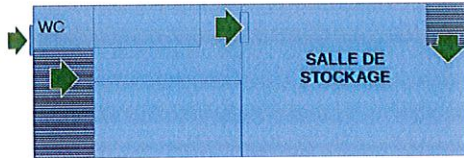
- > Tables à surélever (10 tables x
- > achat de chaises
- > porte entre cuisine et salle



## Etage

SALLE/laverie ETAGE

SALLE ETAGE

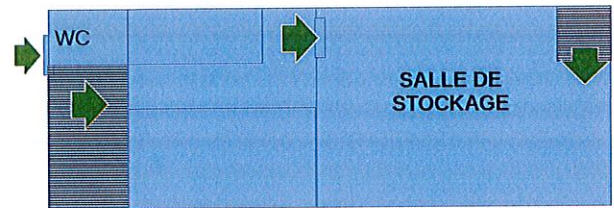


SALLE/laverie ETAGE

- > vérification système électrique
- > condamner monte-plats
- > Retrait lave-vaisselle + plonge

SALLE ETAGE

- > vérification système électrique



- > Aménagement bureaux  
ou petite salle de réunion ?

- > achat de chaises

Séance close à 22 H 00